



## SIVOM de BOUSSIÈRES

### Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 02-10-2020

L'an deux mille vingt, le vendredi deux octobre, le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIÈRES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET

**Étaient présents :** GEGOUT Mathieu, FAIVRE Christophe, MARLE Véronique, PAUL Florence, ASTRIC Hélène, JARAMAGO Eloy, MULHAUSER Christophe, DORNIER René, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, PERSELLO Jacques, MAY Jean-Michel, NIESS Jean-François, MONNIER François, RATIE Sébastien, POITREY Georges.

**Étaient excusés :** MICHAUD Jean-Paul (procuration à MAY Jean-Michel), DUSSAUCY Nadine, RATIE Sébastien

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h15.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. MAY Jean-Michel ayant été élu à l'unanimité a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président fait procéder à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 24-07-2020, après avoir constaté que celui-ci n'appelaient aucune observation. Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 24-07-2020.

#### **1) Lancement de la procédure des marchés publics pour les travaux d'extension du bâtiment – Marché à procédure adaptée (MAPA).**

Le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet d'extension du bâtiment a été confiée au cabinet MGA par délibération du comité syndical le 24-01-2020, suite à une consultation auprès de 3 cabinets d'architectes. L'Avant Projet Définitif (APD) est constitué de sept lots pour un montant des travaux estimé à 143 000 € HT.

Le Président explique que le Vice-Président et lui vont rencontrer le maître d'œuvre le 8 octobre pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Une réunion de la commission d'appel d'offres sera programmée ensuite pour relecture du DCE, de façon à pouvoir lancer la consultation des entreprises début novembre, sous la forme d'un marché à procédure adaptée dont la publicité sera assurée sur la plateforme des marchés publics de GBM,

La date limite de remise des plis pourrait être le 11 décembre. Après analyse des offres, et le cas échéant, négociation avec les entreprises, la notification des marchés pourrait intervenir fin janvier en vue d'un démarrage des travaux en mars.

#### **2) Demande de subventions pour l'extension du bâtiment**

Parallèlement au lancement de la procédure des marchés publics, le Président rappelle que le SIVOM pourrait bénéficier d'une subvention pour le financement des travaux. Il s'agit de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). La Préfecture lancera un appel à projet en fin d'année auquel le SIVOM pourra répondre. Une fois le dossier déclaré complet par les services de la Préfecture, le syndicat recevra le certificat de dépôt de la demande de subvention autorisant le SIVOM à notifier les marchés aux entreprises.

Le Président explique qu'il n'est pas possible de cumuler la DETR et la subvention départementale P@C25.

Le Président demande au comité syndical de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adapté et à demander les subventions correspondantes au projet d'extension du bâtiment.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adapté et à demander les subventions correspondantes au projet d'extension du bâtiment.**

### 3) Achat du tracteur et autres matériels

Le Vice-Président déclare avoir réuni la commission « Finances et Achats » le 18-09-2020 pour présenter les investissements du syndicat sur les 6 ans à venir, à savoir le remplacement de certains véhicules et gros matériels, ainsi que les dépenses régulières de remplacement de petits matériels (montant annuel estimé de 10 000 € HT) et les dépenses de gros entretiens - renouvellement du bâtiment existant pour un montant annuel estimé de 6 500 € HT. Cette planification des investissements sur la durée du mandat n'appelle pas d'observations des délégués des communes. M. GEGOUT, délégué de la commune d'Abbans-Dessous, tient juste à signaler que les élus de la commune apprécient la transparence des projets proposés au SIVOM.

Le Président rappelle qu'il a déclaré vouloir rencontrer les élus de chaque commune, avec le Vice-Président, pour recueillir les besoins et les attentes des communes, expliquer le fonctionnement du SIVOM et apporter des informations sur les travaux réalisés dans les communes. Il explique avoir rencontré pour le moment les élus de Rancenay.

M. PERSELLO, délégué de la commune de Rancenay, déclare que cette réunion a été appréciée et constructive.

Le Président souhaite profiter de cette réunion pour programmer des réunions avec les autres communes.

Le directeur explique que comme annoncé lors du vote de budget primitif, il convient cette année de remplacer le tracteur New Holland. Une consultation a été organisée et l'offre la mieux disante obtenue a été effectuée par la société COSTE qui propose un tracteur CASE d'occasion pour 37 640 € TTC (dont 13 000 € de reprise du New Holland).

Le directeur rappelle également que l'achat d'un aspirateur à feuilles était prévu. L'offre la mieux disante est un aspirateur à feuilles MORGNIEUX proposé par la société MANZONI pour 5 900 € TTC.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à effectuer ces achats.**

### 4) Emprunt pour l'achat du tracteur et autres matériels

Le Président rappelle que lors du vote du budget, le comité syndical a décidé d'un emprunt de 40 000 € pour financer l'achat du tracteur et autres matériels, emprunt à taux fixe remboursable par annuités sur 7 ans.

Le résultat de la consultation effectuée auprès d'organismes bancaires est le suivant :

Organisme bancaire	Taux	Frais	Anuité	Intérêts totaux	Coût total du prêt
Crédit Agricole	0.35%	60 €	5 794.57 €	561.99 €	621.99 €
Caisse d'Epargne	0.45%	100 €	5 817.60 €	723.20 €	823.20 €
Banque populaire	0.52 %	0 €	5 826.34 €	784.38 €	784.38 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter** auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 40 000 €**
- **Durée : 84 mois**
- **Taux fixe : 0.35%**
- **Périodicité : annuelle**
- **Frais de dossier : 60 €**

Le comité syndical approuve le tableau d'amortissement et autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

#### **5) Décision modificative budgétaire**

Le directeur explique qu'une erreur de saisie a été faite lors de la réalisation du budget primitif. Ainsi, il propose la décision modificative suivante :

- - 5 121 € au compte 28183 (dépendance d'investissement)
- + 5 121 € au compte 2183 (dépendance d'investissement)

Le directeur, suite à l'offre de reprise du tracteur plus intéressante que prévu, propose de compléter la décision modificative par la décision suivante :

- + 1 620 € au compte 024 (recette d'investissement)
- + 1 620 € au compte 2158 (dépendance d'investissement)

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.**

#### **6) Election délégué élu au CNAS pour le mandat 2020-2026**

Le Président explique que le SIVOM cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents et qu'il convient de désigner un délégué élu pour représenter le syndicat au sein du comité. Le comité syndical doit délibérer pour désigner le délégué.

M. René DORNIER est candidat.

Le Président fait procéder au vote pour désigner le délégué du SIVOM au CNAS.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité M. René Dornier délégué du SIVOM au CNAS pour la durée du mandat.**

#### **7) Modification du tableau des emplois**

Le directeur expose que Madame Violeta SMILEVSKA est agent d'entretien et accompagnatrice scolaire pour le transport en bus des enfants de Rancenay au RPI d'Avanne. Les horaires de travail de l'agent sont 8h00 / 8h30 ; 11h15 /12h00 ; 13h00 / 13h30 ; 16h15 / 17h00 les lundi, mardi, jeudi, vendredi sur 36 semaines soit 360 heures par an, auxquelles il faut ajouter 62 heures de nettoyage des bâtiments communaux soient 422 heures annuelles.

Le précédent Maire de Rancenay avait souhaité, pour compenser le fractionnement des horaires de travail, que l'agent soit payé 642 heures annuelles (l'équivalent d'un 14/35<sup>ème</sup> d'un temps plein). La nouvelle Maire, Madame DUSSAUCY, demande à ce que l'agent soit rémunéré sur la base du nombre d'heures qu'elle fait réellement soit 422 heures annuelles (l'équivalent d'un 9.2/35<sup>ème</sup> d'un temps plein).

L'agent ne s'oppose pas à cette modification.

Le Président propose donc le nouveau tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	SERVICE
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 35 heures	Direction Secrétariat – Comptabilité
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 25 heures	Secrétariat – Comptabilité
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 35 heures	Entretien général
Adjoint technique	C	14	7 postes à 35 heures 1 poste à 23/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 16.5/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 10/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 9.2/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 7/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 3/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 2/35 <sup>ème</sup>	Entretien général Syndicat scolaire Entretien général Nettoyage locaux communaux Accompagnement scolaire Nettoyage locaux communaux Nettoyage locaux communaux Nettoyage locaux communaux
Adjoint d'animation	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 12/35 <sup>ème</sup>	Syndicat scolaire Syndicat scolaire

Le comité syndical doit délibérer pour adopter ce nouveau tableau des emplois.

La plupart des délégués des communes estiment que l'organisation du temps de travail (fractionnement des heures) devrait être mieux reconnue et compensée par une prime pour que l'agent ne perde pas de salaire. Le Président explique que cette proposition a été faite à Madame la Maire de Rancenay mais qu'elle ne l'a pas souhaitée. M. PERSELLO, délégué de la commune de Rancenay, informe les autres délégués que cet agent complète son temps de travail par des heures pour la commune d'Avanne-Aveney.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à 3 voix pour, 13 abstentions et 0 voix contre, la modification du temps de travail du poste de Madame SMILEVSKA et la modification du tableau des emplois.**

### 8) Questions diverses

- Contrat d'apprentissage

Par délibération du 24-07-2020, il a été décidé de recruter Mademoiselle Fanny PAINBLANC comme apprentie en aménagement paysager. La nouvelle réforme de l'apprentissage réduit les aides accordées aux collectivités territoriales et structures intercommunales tout en renforçant les aides aux entreprises. Pour pallier cette situation, le SIVOM a adhéré à un groupement d'employeurs pour le recrutement de Fanny, ce qui permet de bénéficier d'aides supplémentaires. Le coût restant à la charge du SIVOM pour les deux ans d'apprentissage passe ainsi de 25 400 € à 12 800 €.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer l'adhésion du SIVOM au groupement d'employeurs GE Haute-Saône « Profession Sport et Loisirs » et la convention de mise à disposition de Mademoiselle Fanny PAINBLANC.**

- Interventions ponctuelles dans le cadre de la solidarité intercommunale

Le Président souhaite informer le comité syndical que M. TANGUY a été amené à aider ponctuellement des communes non adhérentes au SIVOM et peut y être amené à nouveau. Cela peut également concerner d'autres agents. Le Centre de Gestion n'a pas toujours le personnel disponible pour remplacer par exemple un secrétaire de mairie chargé de la comptabilité. Dans ce cas, un contrat est passé entre la commune et l'agent pour une mission limitée dans le temps avec un nombre d'heures défini, et en dehors du temps de travail de l'agent pour le compte du SIVOM.

Le comité syndical est favorable à cette pratique et demande au Président d'établir une convention de prestations de service assorti d'un barème financier.

- Astreinte

Madame ASTRIC, maire de Boussières, demande à ce que la possibilité de mettre en place un régime d'astreinte soit étudiée pour répondre aux différentes urgences sur les communes.

Le Président déclare que ce sujet est déjà à l'étude pour les prestations de services liées à l'eau potable et l'assainissement, qu'une forme d'astreinte existe déjà pour le déneigement, mais qu'une étude plus globale pourrait être envisagée.

Le comité syndical demande au Président d'étudier la mise en place d'une astreinte généralisée afin de sécuriser le dispositif et reconnaître à sa juste valeur l'engagement du personnel.

Le Président lève la séance à 19h50.

Le Président



Hugues TRUBET

